



ONU  HABITAT



BURUNDI : PROFIL URBAIN DE NGOZI



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © Mario De Siati/DR



ONU  HABITAT



BURUNDI : PROFIL URBAIN DE NGOZI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	13
BIDONVILLES	15
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	16
ENVIRONNEMENT	19
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	21
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	23
SERVICES URBAINS DE BASE	25
SÉCURITÉ URBAINE	28

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

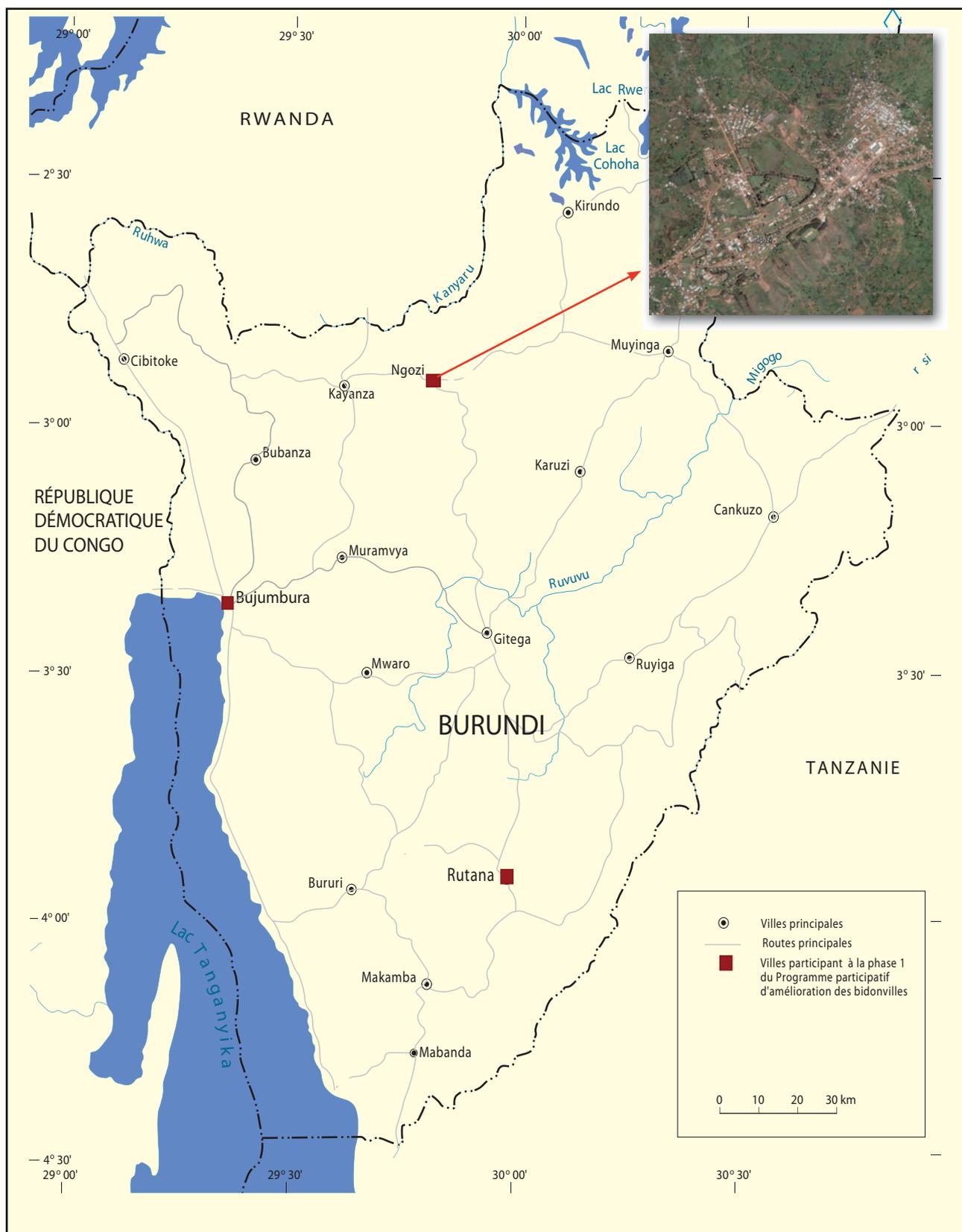
L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

BURUNDI



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La commune de Ngozi est située à l'ouest de la province Ngozi au nord du Burundi. Elle est semi-urbanisée avec une population urbaine qui s'élève à 39 884 habitants et une population rurale réunissant 80 673 personnes. Cette population est répartie sur une superficie de 184,46 km², soit une densité moyenne de 582 habitants par kilomètre carré.

Jusqu'en 2009, les infrastructures sanitaires se limitaient à 2 hôpitaux (1 public et 1 privé) et à 17 centres de santé (5 publics, 1 agréé et 11 privés ou associatifs). L'éducation à l'école primaire et secondaire accuse un déficit en enseignants qualifiés et en matériel didactique. La gratuité des frais de scolarité commence à améliorer la parité au niveau de l'école primaire.

GOVERNANCE

La commune de Ngozi est administrativement sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et du développement communal mais jouit d'une autonomie de gestion. Le conseil communal comprend la Commission économique et de développement chargée d'étudier tout ce qui concerne les travaux de développement. Cette commission est épaulée par le Comité communal de développement de la commune.

FINANCES MUNICIPALES

Les recettes de la commune s'appuient sur les taxes sur la vente de propriétés et sur la location des échoppes, et l'impôt sur le revenu. Le transport est également taxé, rapportant à la commune des revenus non négligeables, d'autant plus que le secteur est en pleine expansion.

Il est à noter que les recettes de 2008 à 2010 dépassent les dépenses. Ceci est dû aux recettes provenant des programmes qui financent les activités communales dans le cadre de l'appui à la politique de décentralisation.

FONCIER

Le ministère de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics, et plus particulièrement, la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont les organes responsables de la gestion des terres et de l'expropriation. Le système foncier est à jour et opérationnel, mais il souffre encore de quelques défaillances puisque les demandes d'enregistrement des terres se limitent à 40 % des terres de la ville.

BIDONVILLES

Les principales questions de sécurité, auxquelles la ville de Ngozi fait face, se concentrent dans les bidonvilles.

Ces problèmes sont liés à l'absence d'éclairage, au banditisme concentré dans les quartiers périphériques, aux conflits fonciers, à la pauvreté et au chômage.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La constitution burundaise accorde un pourcentage de 30 % de participation féminine dans les instances politiques à tous les niveaux. Les institutions locales, publiques et privées qui luttent activement contre le VIH/SIDA dans la commune de Ngozi sont : le Réseau burundais des personnes séropositives, ABS, les Comités provinciaux de lutte contre le SIDA, Society for Women Against AIDS in Africa, l'ONG ABC MAV, ACVS, l'Association pour le bien-être familial, l'hôpital de Ngozi.

ENVIRONNEMENT

Plus de 35,4 % de la population urbaine utilise du bois pour la cuisson. En plus de la pollution atmosphérique engendrée par la fumée, ce type de cuisson nécessite une grande quantité de bois, ce qui a pour effet de dégrader l'environnement. Dans la commune de Ngozi, 40,7 % des déchets sont jetés dans des compostières en milieu urbain, 72,3 % en milieu rural. Enfin, 49,1 % des ménages évacuent leurs eaux usées devant chez eux.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Au niveau de la commune, il n'y a pas de service chargé de la gestion des catastrophes naturelles et du changement climatique. La commune se conforme à ce qui a été établi par la plate-forme provinciale, qui a pour mission de renforcer les capacités des collectivités locales dans le but de réduire les risques de catastrophes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

L'agriculture et l'élevage constituent l'essentiel de l'activité économique de la commune de Ngozi. L'agriculture se caractérise par l'emblavement de petites superficies (en moyenne de 40 ares par ménage). L'industrie est quant à elle, presque absente, les 3 seules unités industrielles existantes travaillent dans la préparation du café, la production de moellons et de gravier, et la fabrication de la bière. La commune de Ngozi dispose d'un marché aménagé moderne et d'un centre de négoce. Les agriculteurs et les éleveurs y échangent leurs produits agropastoraux contre des biens manufacturés provenant des centres urbains. L'artisanat constitue un secteur qui fait vivre beaucoup de familles. Le portage et le transport en vélo de marchandises vers les marchés fournissent également un revenu d'appoint aux populations.

SERVICES URBAINS DE BASE

Seulement 32,4 % de la population de la ville de Ngozi a accès à l'électricité. L'eau potable est très chère, les bornes-fontaines demeurent en nombre insuffisant et la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour acheter des compteurs.

Dans la commune de Ngozi, il existe un bureau postal, des lignes privées et des services de l'État de téléphonie fixe et de fax. La commune est couverte par 5 réseaux téléphoniques mobiles qui sont ONAMOB, LEO, Africell, Smart, Econet.

SÉCURITÉ URBAINE

Au cours de l'année 2008, une évolution largement positive a pu être observée en matière de sécurité urbaine. Néanmoins, il subsiste de nombreux défis à relever pour créer un environnement sécuritaire renforcé. Le défi majeur est de mettre fin à la détention illégale des armes à feu.

La nouvelle police nationale, comprenant près de 20 000 hommes, aspire à devenir une police de proximité au service du citoyen. Mais cette vision contraste encore fortement avec la réalité du terrain. La police est aujourd'hui principalement décriée pour son comportement négatif à l'égard de la population. Le gouvernement a mis en place un programme de formation afin d'améliorer la situation.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18784

